

LA ROUTE BLANCHE



Du 9 au 12 janvier
2025

Règlement



SURY AUTO COLLECTION

33, rue de la Brosse Robin - 45530 Sury aux Bois
mobile : 06 72 00 59 69 - mail : dominique.viginier@orange.fr
www.sury-auto-collection.org





Le mot de la Présidente

Chers amis,

La Route Blanche 2025 est prête. Cette année c'est avec un grand plaisir que nous vous ferons visiter la région Auvergne.

Le départ de la première voiture, sera donné comme l'année précédente, à Sury aux Bois sur le parking du bistrot, le jeudi 9 janvier 2025 à 8 h.

Les véhicules et participants seront attendus le matin dès 6 h.30 jusqu'à 7 h. 15 au village départ. Un petit déjeuner sera offert par la municipalité.

Pour cette neuvième édition de La Route Blanche, vous découvrirez des paysages aussi éblouissants que lors des dernières randonnées.

Le Jeudi 9 janvier, la randonnée vous mènera directement à Super Besse à 1350 m d'altitude ou vous hébergerez durant trois nuits, nous passerons par la vallée de la Loire et de l'Allier.

Le vendredi 10 janvier, visite du musée automobile et roulage sur le circuit, à Issoire puis la route des cols sera une exclusivité de paysages plus beaux les uns que les autres.

Le samedi 11 janvier c'est le Cantal qui vous recevra avec un déjeuner à Prat de Bouc à 1400 mètres d'altitude. L'après midi, retour par le massif du Puy Mary et la ville de Georges Pompidou.

Cette année encore, une explosion de paysages tel que la France sait nous en proposer.

Ludvine Bertheau
Présidente de Sury Auto Collection

La Route Blanche

9 au 12 Janvier 2025

Si vous arrivez la veille à Sury aux Bois

Réservez votre chambre directement

Le Gîte des Basses Bruyères situé à Sury aux Bois met à votre disposition des chambres individuelles (8) dont deux pour handicapés. Toutes les chambres sont d'accès plein pied.

Tél : 06 63 18 42 13

Par mail : bassesbruyères@gmail.com

À 15 kms

Hôtel du Parc à Chateauneuf sur Loire

Tél : 02 38 56 13 13

A 3 kms

Auberge de Nesploy à Nesploy 4 chambres

Tél : 02 34 49 34 44

Sur place au dessus du Bistrot

1 Gîte pour 2 personnes

S'adresser à la mairie

Tél : 02 38 55 97 74



LE REGLEMENT :

L'itinéraire devra être respecté. Des balises de contrôle seront posées de façon aléatoire sur le parcours, ainsi que des contrôles humains, ceci afin de vérifier le passage des véhicules sur le trajet prévu par les organisateurs.

Sur les contrôle de passage humain, les commissaires poseront des questions aux équipages sur certains sites du parcours.

Sera mis à l'honneur lors de la soirée de cloture, l'équipage qui aura accumulé le plus de points.

Les pénalités :

Retard au départ à Sury aux Bois = 2000 Pts

Absence de plaque de Rallye = 1000 Pts

Points obligatoires

- Permis de conduire en cours de validité
- Attestation d'assurances en cours de validité
- Contrôle technique automobile en cours de validité
- Boîte de lampes de secours
- Jerricane 10 l. de carburant
- Jerricane 5 l. liquide refroidissement ou eau
- Pneus hiver (très fortement recommandé)
- Chaînes (très fortement recommandé)



La Route Blanche

9 au 12 Janvier 2025

Le Règlement

Article 1 - Définition.

l'Association "Sury Auto Collection" organise du jeudi 9 janvier 2025 à 6 h.30 au dimanche 12 janvier 2025 à 9 heures.

LA ROUTE BLANCHE 2025

Il s'agit d'une randonnée qui se déroulera sur routes ouvertes à la circulation, d'une longueur d'environ 1400 kilomètres.

C'est un rassemblement de passionnés de véhicules de collection destiné à faire vivre le patrimoine industriel automobile à travers un patrimoine naturel, historique, architectural et culturel sur un circuit défini entre Sury aux Bois et Super Besse en Auvergne.

Article 2 - Véhicules admis.

Cette randonnée est ouverte à tous les véhicules autos ou motos construits avant le 31 décembre 1994. Les véhicules non immatriculés ne seront pas admis.

Priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens cela en fonction du nombre d'engagements reçus et donc des 30 places. Après ces 30 premières places les inscriptions seront retenues selon les années véhicules.

Article 3 - Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues dès parution du présent règlement qui devra être obligatoirement retourné accompagné de son règlement par chèque ou virement bancaire avant le 15 novembre 2024. aucun engagement ne sera accepté sans son règlement. Le chèque sera établi à l'ordre de **Sury Auto Collection (SAC)**. Le tout sera envoyé à : Sury Auto Collection - 33 rue de la Brosse Robin - 45530 Sury Aux Bois.

Les droits d'engagement sont fixés, par personne à 680 € avant le 15 novembre 2024.

Les droits d'engagement sont fixés à 750 € pour les inscriptions reçues du 16 novembre au 10 décembre 2024

Les repas seront servis avec du vin et de l'eau. Les suppléments seront à la charge des participants dans la limite autorisée par la législation en vigueur. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle d'alcoolémie

Les organisateurs, se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, et, en cas de force majeure d'annuler la manifestation ou bien d'y apporter toutes modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

Article 4 - Publicité

L'organisateur peut prendre les accords qu'il juge utiles avec différents annonceurs. En revanche, toute autre publicité que celle de l'organisateur sera soumise à autorisation.

Article 5 - Obligations générales

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement.

Conformément aux prescriptions des décrets des 21/10/58 et 18/10/05 et des arrêtés des 01/12/59 et 02/07/69, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance, route et circuit, couvrant les conséquences pécuniaires des risques se rapportant à la "Responsabilité Civile" pouvant incomber à l'organisation et à ses responsables.

Chaque équipage devra présenter sur la ligne de départ son permis de conduire, l'attestation d'assurances, contrôle technique en vigueur, sous peine de se voir refuser le départ.

D'autre part, il est fortement recommandé d'équiper son véhicule d'un extincteur, un triangle de signalisation, deux gilets de sécurité, ainsi que de pneus neiges, chaussettes ou chaînes pour les véhicules qui peuvent recevoir ce genre d'équipement.

Les participants s'engagent à respecter les règles de courtoisie qui sont de mise à "La Route Blanche"

L'attribution des plaques de rallye se fera dans l'ordre numérique croissant des années des voitures. L'ordre de départ se fera suivant les numéros croissants des plaques.

Article 6 - Réclamations

Cette randonnée se déroulera sous le signe de l'amitié et de la courtoisie. Chaque équipage s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des commissaires de l'organisation.

La Route Blanche

9 au 12 Janvier 2025

Le Règlement

Article 7 - Assistance

Un véhicule d'assistance est prévu. En cas de panne d'une voiture, soit celle-ci peut être remise en état de rouler et continue la randonnée, ou elle est immobilisée pour panne grave. Dans ce deuxième cas, la voiture sera remorquée jusqu'au garage le plus proche en accord avec le propriétaire du véhicule mais de toute façon, la voiture en panne ne devra pas immobiliser le véhicule d'assistance sur plus de 50 kms. Une assurance assistance automobile est fortement conseillée.

Article 8 - Hébergement

Les hébergements se feront en chambre double. Durant les 3 nuits, les participants logeront et dîneront à l'hôtel Gergovia à Super Besse. Chaque matin les petits déjeuners seront servis à partir de 7 heures. Les horaires de départ de chaque jour sont indiqués sur le livre de route.

Article 9 - Frais d'annulation

En cas de forfait d'un participant régulièrement engagé survenant avant la date du 15 décembre 2024, les frais de participation seront intégralement remboursés. Après cette date, en cas d'annulation d'un participant, le montant des droits d'engagement sera intégralement conservé par l'organisation.

Les chèques seront remis à la banque le 1 décembre 2024.

Article 10 - Programme

Jeudi 9 janvier 2025 de 6 h.30 à 7 h.30 les participants sont attendus au village départ sur le parking Lacour des Grands, Bistrot de Sury aux Bois pour la remise des plaques de rallye et du livre de route et de l'équipement de contrôle des voitures. Le départ du premier véhicule est à 8 h. étape : Sury aux Bois – Cosne d'Allier. L'Après midi vous rejoindrez Super Besse.

Vendredi 10 janvier 2025

Le départ du rallye se fera à l'hôtel en direction de le Mont Dore puis Orcival. Le déjeuner sera servi au musée Automobile d'Issoire. L'après midi la ballade de la route des Cols et des gorges de Courgoul clôtureront cette journée.

Samedi 11 janvier 2025

Le départ de la randonnée se fera à l'hôtel en direction d'Albepierre en passant par Murat. Le déjeuner purement montagnard vous sera servi au Buron de Prat de Bouc . L'après midi, un passage dans le massif du Puy Mary pour rejoindre l'arrivée de La Route Blanche 2025.



RALLYE de REGULARITE : Balises et transpondeurs

Pour cette épreuve, vous allez être chronométrés par le nouveau système de chronométrage électronique au 10^{ème} de seconde de CHRONOPIST.

Le chronométrage se fera grâce à des balises dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

Petite précision : ces balises n'émettent aucun signal (ni infra rouge, ni radio). De ce fait elles sont parfaitement **INDETECTABLES** ! De plus elles sont très petites, donc très peu de chance de les apercevoir. Nous garantissons ainsi un chronométrage strictement secret !



Afin de vous identifier lorsque vous allez passer devant les balises, il faudra placer un transpondeur sur la **vitre arrière droite de votre véhicule**. Celui-ci sera posé, raccordé et testé par l'équipe organisatrice.

Ce transpondeur doit être alimenté par la batterie 12 V de votre véhicule.



LEDs INFRA ROUGE

Ce que vous devez préparer avant le rallye :

Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être branchée **après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie. Consommation du boîtier : 40 mA.

INTERDICTION ABSOLUE de brancher votre ligne sur la prise allume cigare. Ces prises là n'assurent pas un contact permanent à cause des vibrations de l'auto et vous risquez de ne pas avoir de temps enregistré par les balises (donc pénalité maximum !!!).



La ligne électrique doit être terminée par 2 cosses femelles (largeur 6mm) qui seront serties avec soin ! Soudées, c'est encore mieux !



Le raccordement au faisceau électrique devra lui aussi être fait avec soin et ne pas risquer de se débrancher.

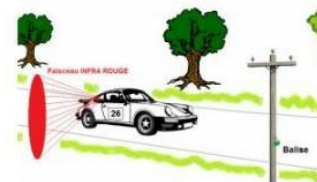
Boîtier mal alimenté = pas de temps enregistré = pénalité maximum !

La vitre sur laquelle le boîtier sera collé, grâce à du double face, doit être propre (pas de produit gras) et parfaitement transparente.



Le boîtier doit être **VERTICAL**, les fils d'alimentation sortant vers le bas, et les leds infra rouge vers l'extérieur de la voiture bien entendu.

C'est ce boîtier qui envoie un signal infra rouge codé, en permanence sur le bord de la route. D'où la nécessité d'être parfaitement alimenté et d'avoir une vitre bien transparente.



Plus d'infos sur le site :

<http://chronopist.free.fr/rallyregmicro/ligneelectrique.htm>

Bon rallye à tous ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'organisateur.

N° Concurrent

Engagement reçu le :

Confirmation le :

Règlement du solde :

Cadres

réservés

à l'organi-



LA ROUTE BLANCHE 2025

9 au 12 janvier 2025

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner

*Accompagné du montant de l'inscription à l'ordre de :
Sury Auto Collection*

Sury Auto Collection

33, rue de la Brosse Robin - 45530 SURY AUX BOIS

Téléphone : 06 72 00 59 69 - mail : dominique.viginier@orange.fr

*Montant des frais d'engagement ⇨ avant le 15 novembre 2024= 680€ par personne
Montant des frais d'engagement ⇨ du 15 novembre au 10 décembre 2024= 750€ par personne*

PILOTE

NOM :

PRENOM :

Nationalité :Pays :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Permis de conduire N° :

Délivré le :à :

Tél. mobile :

Mail :@.....

COPILOTE

NOM :

PRENOM :

Nationalité :Pays :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Permis de conduire N° :

Délivré le :à :

Tél. mobile :

Mail :@.....

La voiture

Marque :Modèle :Année :

Immatriculation :Date de validité contrôle technique :

Compagnie d'assurance :Contrat N° :

HÔTEL (cocher la case correspondante)

Chambre pour 2 personnes grand lit

Chambre pour 2 personnes lit jumeaux

Chambre pour 1 personnes grand lit

Fait à :Le :

Signature

Tarif pour une personne

Chèque encaissé le 1er décembre 2024

Avant 15/11/24 680 € X ... =€

Après 15 /11/24 750 € X ... =€

Sup. chambre seul 30 € X ... =€

TOTAL =€

Crédit Agricole — 45270 Bellegarde

Code étab code guichet N°compte RIB
14806 00004 72027708871 38

IBAN FR76 1480 6000 0472 0277 0887 138

SWIFT: AGRIFRPP848